

**EXPOSITION 2010**  
**« SALON DU MANOIR DU TOURP »**

La Communauté de communes de la Hague organise la quatrième édition de l'exposition de créations graphiques (peinture, dessin...), intitulée « Salon du Manoir du Tourp ». Un jury indépendant est chargé de sélectionner plusieurs artistes, aussi bien professionnels qu'amateurs, à l'issue d'un appel à candidature via la presse locale. Un prix sera décerné par le jury.

**Thématique**

Le thème des œuvres est libre.

Les artistes devront justifier d'une résidence dans le département de la Manche.

**Une exposition collective**

75 oeuvres pourront être sélectionnées par un jury sur dossier de candidature.

Le dossier comprendra un courrier de présentation de l'artiste et de ses œuvres, une photo de format 10X15 cm maximum par œuvre proposée (les dimensions réelles des tableaux devront être précisées), ainsi qu'un justificatif de résidence. Chaque artiste propose exactement entre 4 et 6 œuvres.

Tout dossier incomplet ou non conforme au règlement sera refusé par le jury.

La participation implique l'acceptation du règlement.

La communauté de communes prend en charge les œuvres à leur réception sur site, en assure l'accrochage et l'assurance sur site. Elle assure une communication adéquate et équitable, organise le vernissage et édite un catalogue.

**Le jury de sélection**

Le jury de sélection des artistes se compose ainsi :

- Une personne spécialisée
- Un président du jury vice-président de la CCH
- Un élu de la commission « sport, culture et vie associative » de la CCH
- Un élu de la commission « tourisme et promotion du territoire » de la CCH
- Un représentant de l'association « Hag'artistes »
- Un représentant de l'EPIC
- La directrice du Tourp
- Le graphiste de la CCH
- Un représentant de La Presse de la Manche
- Les lauréats 2007 et 2008 du Salon

**Planning de la manifestation**

- |                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| - Fin de remise des candidatures      | Le 11 décembre avant 12h               |
| - Jury de sélection                   | Entre le 14 décembre et le 18 décembre |
| - Dépôt des œuvres au Manoir du Tourp | Entre le 4 janvier et le 15 janvier    |
| - Montage                             | Entre le 18 janvier et le 22 janvier   |
| - Vernissage                          | Le 22 janvier à 18 h                   |
| - remise du prix                      | Le 5 mars à 18 h                       |
| - Clôture                             | Le 7 mars à 18 h                       |

**Renseignements pour les candidatures :**

M. Florent Bellec : Adjoint à la Directrice du Tourp  
Tél : 02 33 01 85 89 Fax : 02 33 01 85 92  
Mél : [letourp@lahague.com](mailto:letourp@lahague.com)